

Ministre des Services publics
et de l'Approvisionnement
Receveur général du Canada



Minister of Public Services
and Procurement
Receiver General for Canada

Ottawa, Canada K1A 0S5

L'honorable Bardish Chagger, députée
Présidente
Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Madame,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes et au nom du gouvernement du Canada, je suis heureuse de fournir une réponse du gouvernement au 20^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui a été présenté le 30 janvier 2023 et qui s'intitule *L'avenir des délibérations hybrides à la Chambre des communes*.

Je tiens à vous remercier, vous et les membres du Comité, d'avoir réfléchi attentivement au recours aux délibérations hybrides par la Chambre des communes et ses comités et d'avoir examiné certaines des difficultés liées à l'interprétation au cours de ces délibérations. Le gouvernement prend la mesure de l'importance des huit recommandations du Comité, qui visent d'abord et avant tout à prioriser les mesures en matière de santé et de sécurité pour les personnes chargées d'assurer le bon fonctionnement du Parlement. Les recommandations démontrent que cette situation aux facettes multiples nécessite la participation de plusieurs partenaires, dont le gouvernement, ses ministres, l'Administration de la Chambre des communes et les députés eux-mêmes.

Le gouvernement appuie les recommandations énoncées dans le rapport du Comité et entend déposer une proposition à la Chambre des communes visant à apporter des changements permanents au Règlement, conformément à ce que le Comité a recommandé.

J'aimerais souligner que bon nombre des recommandations du Comité relèvent exclusivement de la compétence de la Chambre des communes et de son privilège parlementaire reconnu de réglementer ses propres affaires internes. Par conséquent, il incombe aux députés de déterminer s'il y a lieu de maintenir le Parlement hybride, y compris en ce qui a trait à la demande de vote, à la façon dont ils participent aux délibérations de la Chambre et à la meilleure façon dont l'Administration de la Chambre peut appuyer les services d'interprétation et les interprètes.

.../2

Canada

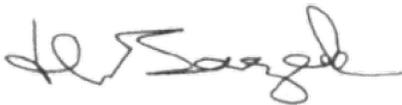
Cependant, je reconnais également le rôle clé du gouvernement pour ce qui est d'assurer l'efficacité des travaux parlementaires sans interruption grâce au recrutement, à la formation et au maintien en poste d'interprètes compétents, et en veillant à offrir du soutien en matière de santé et de sécurité. À cette fin, j'ai traité en détail les recommandations 3 et 4, car elles portent sur le rôle du gouvernement dans la prestation de services d'interprétation au Parlement.

Le gouvernement s'est engagé à protéger la santé et la sécurité des interprètes tout en fournissant des services d'interprétation essentiels qui garantissent le respect des droits linguistiques des députés ainsi que des Canadiennes et des Canadiens pendant les délibérations parlementaires. Le Bureau de la traduction travaille en étroite collaboration avec l'Administration de la Chambre des communes pour appuyer les séances hybrides du Parlement et les réunions des comités. Le gouvernement reconnaît que les interprètes font face à des défis en raison du contexte technologique des procédures parlementaires hybrides, et il prend les mesures nécessaires pour s'assurer que le travail parlementaire peut être effectué dans un environnement sécuritaire.

Les incidents qui entraînent des blessures auditives sont inacceptables et doivent être évités. La santé et la sécurité des interprètes sont une priorité absolue pour moi. Les interprètes constituent un pilier de la fonction parlementaire au Canada.

Je tiens fermement à travailler en collaboration avec les principaux partenaires et parties prenantes pour assurer que les services d'interprétation essentiels sont offerts à tous les députés d'une manière qui réponde à leurs besoins particuliers tout en veillant à la santé et à l'efficacité des effectifs.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Helena Jaczek, M.D., C.P., députée
Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement

Pièce jointe

c.c. M. Justin Vaive
Greffier
Comité permanent de la procédure et
des affaires de la Chambre

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU VINGTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE, L'AVENIR DES DÉLIBÉRATIONS HYBRIDES À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Recommandation n° 3

Que la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement Canada fasse la promotion du recrutement et du maintien en poste des interprètes en tant que carrière et qu'elle fasse la promotion des programmes de formation disponibles à cette fin.

Réponse du gouvernement

Le gouvernement accepte cette recommandation. Le Bureau de la traduction mène des activités dans le cadre de son mandat afin d'accroître la visibilité de son processus d'accréditation et d'accroître la capacité de sa liste d'interprètes.

La pénurie mondiale actuelle d'interprètes qualifiés pose des défis importants. Bien que la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre soit un projet complexe et à long terme, le gouvernement a pris un éventail de mesures pour s'attaquer au problème. Le Bureau de la traduction s'efforce d'augmenter le nombre d'employés qualifiés et d'interprètes pigistes sur lesquels il peut compter et prend des mesures proactives pour s'assurer d'embaucher tous les candidats qualifiés disponibles qui souhaitent se joindre au Bureau, que ce soit à titre d'employés ou de pigistes.

Par exemple, le Bureau de la traduction augmentera la fréquence des examens d'accréditation afin de faire venir le plus de recrues possible. Le Bureau de la traduction continue également de développer des initiatives pour promouvoir la profession et attirer de futurs candidats. Le Bureau de la traduction travaille en étroite collaboration avec les deux seuls établissements qui offrent un programme d'interprétation de conférences au Canada, soit l'Université d'Ottawa et l'Université York, afin de former la prochaine génération d'interprètes. Le Bureau de la traduction embauche tous les diplômés du programme comme stagiaires interprètes. De plus, depuis 2022, le Bureau de la traduction, en partenariat avec l'Université York, organise des ateliers pour aider les candidats potentiels à réussir les examens d'accréditation.

Le Bureau de la traduction offre des avantages concurrentiels aux interprètes, y compris en ce qui a trait au congé d'interprétation, à la rémunération, à l'assurance-maladie et à la pension. La rétention n'est donc pas un problème une fois que les candidats décident de travailler pour le Bureau. Néanmoins, il est reconnu que, compte tenu de la pénurie actuelle de main-d'œuvre dans les services d'interprétation, les pigistes exercent une influence importante sur l'établissement de leurs conditions de travail, y compris les horaires, les clients et les tarifs.

Pour attirer de nouvelles recrues dans le domaine de l'interprétation, le Bureau de la traduction poursuivra des discussions avec des partenaires de l'industrie et des associations professionnelles afin de promouvoir la profession, au Canada et à l'étranger. Par exemple, il continuera de participer à des activités de sensibilisation afin d'attirer plus d'interprètes dans la profession et de soutenir des initiatives de formation, comme la prestation d'interprètes pédagogiques et la collaboration avec des universités qui explorent les programmes de perfectionnement en interprétation ; tout cela dans le but d'accroître la capacité d'interprétation. Notamment, en mars 2023, le Bureau de la traduction a rencontré plusieurs universités du Québec pour discuter de leurs programmes linguistiques et susciter de l'intérêt pour l'élaboration d'un programme d'interprétation. Des discussions de suivi sont en cours.

Le Bureau de la traduction est également en train d'embaucher une entreprise de recrutement pour communiquer de façon proactive avec des interprètes qui pourraient souhaiter travailler pour le Bureau et le Parlement, que ce soit à titre d'employé ou de pigiste.

Ensemble, ces mesures contribueront grandement à promouvoir le recrutement et le maintien en poste des interprètes en tant que carrière et à promouvoir les programmes de formation disponibles pour atteindre cet objectif.

Recommandation n° 4

Que le Bureau de la traduction examine les mesures de soutien en matière de santé et de sécurité actuellement offertes aux interprètes, qu'ils soient employés à temps plein ou à forfait, et qu'il examine les points à améliorer, et qu'il continue de travailler en collaboration avec l'administration de la Chambre des communes et l'Association internationale des interprètes de conférence pour veiller à ce que leurs préoccupations soient traitées immédiatement et de façon transparente.

Réponse du gouvernement

Le gouvernement accepte cette recommandation. Le Bureau de la traduction examine continuellement de nouvelles pratiques et options pour protéger la santé et la sécurité du personnel et des interprètes pigistes au moyen de partenariats, d'activités de recherche et de discussions avec des intervenants internationaux. Le Bureau de la traduction communique en temps opportun et de façon transparente avec tous les intervenants, y compris les partenaires parlementaires et gouvernementaux, l'Association internationale des interprètes de conférence, avec d'autres associations professionnelles et des experts en santé et sécurité en audiologie et en acoustique, pour assurer la santé et la sécurité des interprètes. Plus précisément, le Bureau de la traduction examine attentivement toutes les préoccupations soulevées par les intervenants, y compris l'Association internationale des interprètes de conférence – Région du Canada, ainsi que par les représentants syndicaux, et répond aux préoccupations fondées sur des analyses et des recherches rigoureuses. Le Bureau de la traduction s'engage à maintenir cette pratique de façon égale et favorise une communication et un dialogue constants avec tous les partenaires et intervenants, ce qui est essentiel à l'amélioration des conditions de travail.

Dès le début de la pandémie, lorsque la Chambre des communes est passée aux délibérations hybrides, le Bureau de la traduction a travaillé en étroite collaboration avec les clients et la communauté des interprètes pour s'adapter à l'évolution des besoins en matière d'interprétation et aux risques connexes. En réponse à l'augmentation de la participation virtuelle aux réunions, le gouvernement a rapidement mis en œuvre un certain nombre de mesures de protection importantes qui s'appliquent à toutes les délibérations parlementaires en mode hybride. Il s'agit notamment de fournir de l'équipement conforme à la norme ISO aux interprètes afin de minimiser le risque de choc acoustique et de réduire la durée des affectations.

Malgré ces mesures, le passage aux délibérations hybrides et le changement connexe de la qualité du son ont entraîné une forte augmentation du nombre d'incidents liés à la santé et à la sécurité pour les interprètes. Le Bureau de la traduction a réagi rapidement en mettant en œuvre une série de mesures supplémentaires en collaboration avec l'Administration de la Chambre afin de protéger la santé du personnel et des interprètes pigistes. Cela comprend, par exemple, la réduction du nombre d'heures travaillées par les interprètes dans un environnement virtuel, le renforcement du fait que le service peut être interrompu lorsque la qualité du son ne permet pas une interprétation adéquate, l'élaboration de lignes directrices et d'exigences techniques pour les députés et autres participants, et la demande de recherches et d'essais à l'appui de la santé et de la sécurité de l'interprète.

Des mesures supplémentaires visant à protéger la santé et la sécurité des interprètes ont également été prises relativement à la mise en œuvre des deux directives émises par le Programme fédéral du travail le 1^{er} février 2023 .

La première directive concerne l'utilisation d'un microphone approprié. En effet, depuis le 6 février 2023, tous les participants virtuels aux délibérations parlementaires sont officiellement tenus d'utiliser un microphone unidirectionnel qui répond à la norme d'interprétation de l'ISO. On demande aux interprètes de ne pas interpréter les participants qui n'utilisent pas un microphone approprié. Le Bureau de la traduction a travaillé en étroite collaboration avec les administrations de la Chambre et du Sénat afin d'élaborer des exigences

et des protocoles rigoureux pour les participants, les techniciens et les interprètes afin de s’assurer que seuls les microphones conformes à l’ISO sont utilisés et que l’interprétation est interrompue si cette condition n’est pas remplie. Le 16 février 2023, le président de la Chambre des communes a donné des instructions pour que les casques d’écoute approuvés soient obligatoires pour la participation virtuelle aux délibérations parlementaires et a réitéré cette exigence plus tard ce mois-là à tous les députés avant la période des questions.

La deuxième directive porte sur la mise à l’essai des systèmes sonores des salles de comité de la Chambre des communes et du Sénat afin d’assurer la sécurité des interprètes. Pour répondre à cette exigence, le Bureau de la traduction a retenu les services du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) pour effectuer des essais liés au son dans un environnement de travail réel et embauche des experts de l’extérieur, y compris des audiologistes, pour déterminer si les résultats des essais liés au son démontrent un risque pour la santé et la sécurité des interprètes. Au besoin, ces experts formuleront également des recommandations pour combler les lacunes et prendre des mesures préventives.

Tout au long de ce processus, le Bureau de la traduction a consulté des représentants du Programme du travail ainsi que des représentants syndicaux au sujet des mesures proposées pour se conformer aux deux directives. Le Programme du travail a confirmé que les mesures mises en œuvre pour donner suite à la première directive sur les microphones sont adéquates et a accepté le plan de se conformer à la deuxième directive sur les essais. Le Bureau de la traduction a également rencontré ses interprètes et le Comité consultatif de l’industrie à plusieurs reprises pour faire le point régulièrement sur la mise en œuvre de ces mesures, et il continuera de le faire à l’avenir.

Le Bureau de la traduction recueille des données auprès de partenaires indépendants de l’extérieur, y compris le Conseil national de recherches, afin de confirmer que le son lors des rencontres en personne avec les participants respecte la norme ISO de qualité du son dans l’ensemble des installations parlementaires. Le Bureau de la traduction travaille également avec des audiologistes de l’Université d’Ottawa qui mènent une étude pour surveiller les répercussions sur la santé auditive des interprètes. Le Bureau de la traduction surveille les pratiques exemplaires internationales, et contribue à l’élaboration de celles-ci. Le Bureau est membre de la communauté des chefs des services d’interprétation, qui permet des échanges sur l’évolution de la profession. Cette approche axée sur les données cadre avec les mesures que le Bureau de la traduction met déjà en œuvre relativement aux deux directives émises par le Programme du travail.

Le Bureau de la traduction collabore quotidiennement avec l’Administration de la Chambre, qui est responsable de la technologie qui appuie les délibérations hybrides du Parlement, et d’autres partenaires parlementaires pour apporter d’autres améliorations. Le Bureau de la traduction continuera de veiller à ce que l’équipement fourni respecte les normes prescrites et réduise les risques pour les interprètes.

Enfin, afin de renforcer davantage son engagement à protéger la santé et la sécurité de son personnel et des interprètes pigistes, le Bureau de la traduction a créé un poste de direction pour assurer un engagement continu avec le Parlement, les intervenants et les interprètes. Le nouveau directeur, Affaires parlementaires et bien-être des interprètes, entretiendra un dialogue ouvert avec des organisations comme l’Association internationale des interprètes de conférence, afin d’obtenir leurs commentaires et leurs conseils, et afin d’écouter leurs préoccupations et recommander des mesures appropriées pour améliorer la santé et la sécurité des interprètes.